



AUTORISATION TEMPORAIRE D'EMPLOI

N° 2011-039/GB/TEMP
Valable jusqu'au JJ/MM/AAAA



Désignation du matériel

<i>Fournisseur</i>	JHC
<i>Unité de production</i>	Jean HARNAIS Création – 10 avenue du Parc – 95100 ARGENTEUIL
<i>Norme ou spécification</i>	• Sans objet
<i>Type ou référence du matériel</i>	Obturbateur de robinet de branchement particulier sur conduite montante « PENELOP »

Un échantillon du matériel ci-dessus désigné, réputé conforme au dossier d'identification (D.I.) a subi avec succès les essais d'acceptation de type prévus dans la norme et/ou la spécification citée ci-dessus.

<i>Références du(des) dossier(s) d'essais</i>	Dossier de validation et/ou crédibilité, réf. DIPEN008
<i>Référence du dossier d'identification (D.I.)</i>	Dossier d'Identification, réf. DIPEN008
<i>Développement contrôlé</i>	Site : URG Pays de Loire. Durée : Trois chantiers différents, en présence de l'Expert Technique et Réglementaire régional.

Les dispositions adoptées par le Constructeur, en vue d'assurer la permanence des caractéristiques et performances de ce matériel pour sa fabrication en série industrielle, ont été évaluées.

<i>Fiche d'évaluation qualité</i>	• Suivi qualité dans le cadre de la STL2 V4.1
-----------------------------------	---

En conséquence, la Délégation Réseau autorise temporairement l'emploi de ce matériel sur les réseaux de distribution de gaz exploités par GrDF.

Le maintien de l'autorisation d'emploi est subordonné aux conditions décrites dans le document intitulé : "Spécifications pour l'aptitude du fournisseur, l'autorisation d'emploi et le suivi des matériels et outillages utilisés sur les réseaux de distribution de gaz (STL2), à la permanence des dispositions ci-dessus évoquées et au comportement satisfaisant du matériel en exploitation.

Date : 23 mars 2011

Le Chef du Pôle
Politique Industrielle et Prescription
Philippe LOUVEL